

## Épreuve de dissertation de culture générale d'EMLYON Business School CONCOURS 2012

Le sujet proposé cette année, « Une société peut-elle être internationale? », suivait la règle de conception des sujets de dissertation de culture générale d'EMLYON Business School: une question mettant le thème de l'année, la société, en relation avec une autre notion, celle de nation.

L'essentiel du bilan chiffré de la correction tient en trois points.

Premièrement, dans la suite logique du mouvement amorcé les années précédentes, la moyenne générale est très élevée.

Deuxièmement, le sujet s'est avéré normalement sélectif, puisque l'écart-type est de 3,5 points : en raison de la difficulté même de la question, nous y reviendrons, et en dépit du nombre relativement faible de copies excellentes, les bonnes et assez bonnes copies se distinguaient nettement des travaux médiocres.

Troisièmement, et c'est certainement le point le plus important dès lors que la justice générale du concours est garantie par une distribution équitable des notes, la moyenne de l'épreuve, certes tirée vers le haut, par décision et par convention, depuis plusieurs années maintenant, reflète un assez bon niveau général de préparation, sur trois plans : a) sur le plan des *connaissances* tout d'abord – bien ou mal choisies, inégalement maîtrisées, parfois trop superficiellement mises en œuvre, les références, aussi bien littéraires (peut-être moins nombreuses sur le sujet proposé cette année) que philosophiques et historiques, sont nombreuses à défaut d'être aussi variées que d'habitude ; b) sur le plan de la *composition* ensuite, lors même que le plan de marche est formel, artificiel - le nombre des copies tout à fait inorganisées paraît en recul ; c) sur le plan de la *rédaction* enfin, même si, sur ce point, quelques correcteurs chevronnés notent que l'orthographe ne s'améliore pas et que la grammaire, elle, se dégrade. Comme les années précédentes, nous rappellerons en fin de rapport quelques exigences touchant la forme.

Tous les correcteurs sans exception relèvent l'impuissance chronique d'un trop grand nombre de copies à respecter ce qu'un correcteur n'hésite pas à appeler « les vraies exigences d'une vraie dissertation ».

D'une part, l'analyse conceptuelle est très souvent négligée, ou, parce qu'on ne voit pas d'emblée comment la conduire, délibérément court-circuitée : on confond « international », « mondial », « supranational », parfois même « international » et « universel », alors même qu'on pouvait tirer profit de l'articulation possible de ces termes si on les avait préalablement distingués avec soin. Plus étonnante encore, de la part d'étudiants qui venaient de travailler le thème de la société pendant un an, nous est apparue la confusion des notions ou le flou des conceptions respectives de « société », « nation », « peuple », « communauté », « État ».

D'autre part, la réflexion personnelle est très souvent absente, ou elle est beaucoup trop pauvre; les copies originales, au sens propre du terme, sont rares; règnent le prêt-à-penser, la pensée unique, souvent même la doxa journalistique la plus plate, la plus creuse, la plus aveugle au contenu des réalités diffusées en boucle, ressassées *ad nauseam* par les médias. En fait, et ceci explique cela, le sens critique fait défaut à la plupart des candidats, parfois même à ceux d'entre eux qui se présentent comme de bons techniciens du discours. Manifestement, les candidats apprennent « des choses », mais on a le sentiment qu'ils ne comprennent pas ce qu'ils apprennent, qu'ils ne s'interrogent jamais sur ce qu'ils savent ou croient savoir. La formulation même du sujet, dont la difficulté devait, dans l'esprit de ses concepteurs, susciter l'interrogation, mobiliser les ressources de l'analyse et du jugement critique, et même contraindre les candidats à retravailler les définitions et théories apprises (acquises) de la société – qu'est-ce que la société si son phénomène est universel – sociabilité universelle, définition de l'homme comme animal social ou vivant politique – et si une société ne peut pas être internationale, surmonter le cadre (naturel ou historique) de la nation ? –, la formulation du sujet a eu pour heureux effet de « limiter la casse », c'est-à-dire d'empêcher la reproduction mécanique de cours, de « topos ».

Mais elle n'aura suscité ou ressuscité que rarement, presque par exception, le sens des problèmes qu'elle sollicitait pourtant avec insistance.

« Bien des candidats, écrit un correcteur, semblent ignorer ce qu'exige la dissertation, à savoir oser aller au-delà des choses apprises ». Quel sujet faut-il donc donner pour que l'esprit du plus grand nombre sorte de l'assoupissement où le plonge l'épuisement idéologique de l'époque ?

Il est vrai que, si la forme du sujet ne pouvait pas surprendre – formulation directe, termes empruntés au langage ordinaire, dont le mot du thème de l'année –, la question a pu désarçonner le public des candidats, pour de mauvaises raisons et pour de bonnes raisons, les unes et les autres ayant certainement pesé sur la qualité de très nombreux travaux.

Commençons par les mauvaises raisons pour lesquelles le sujet de cette année a pu gêner et même indisposer. Des préparationnaires y ont vu, ont cru et même parfois voulu y voir une question-piège s'inscrivant dans les débats contemporains brûlants du moment (sur l'identité nationale, la question des frontières, etc.). Ils ont alors craint d'être jugés sur leurs opinions. En se promenant sur les forums ouverts après l'épreuve, on a pu observer ici ou là que des internautes qui venaient de composer allaient jusqu'à pointer de façon venimeuse l'internationalisme supposé des concepteurs...

Afin de lever tout malentendu sur les préjugés idéologiques parfois hâtivement (et sottement) prêtés aux concepteurs du sujet – il est peu probable que le sujet qui sera proposé sur le thème de l'année 2013 fassent naître ce genre de soupçon –, le jury rappelle : premièrement, que la conception des sujets précède de plusieurs mois l'épreuve ; deuxièmement, qu'un sujet de réflexion sur la société peut difficilement ne pas rencontrer le débat politique dès lors que celui-ci porte (veut porter) sur des questions de fond touchant la société ; troisièmement enfin, et surtout, que les candidats ne sont jamais jugés sur leurs opinions, qui n'intéressent pas le moins du monde les correcteurs, mais sur leur capacité à construire et à conduire une réflexion personnelle intelligente, pertinente et cultivée, lucide et intellectuellement honnête, originale autant que possible, sur un sujet de dissertation qui pose, qui propose à la pensée un problème fondamental qui n'est pas davantage une question d'actualité qu'une question de cours, qui n'est en réalité jamais ni l'une ni l'autre. Comme le rappelle chaque année le rapport final, l'engagement demandé par le jury n'est justement pas celui, dogmatique, d'une opinion, d'un parti-pris idéologique. Il est au contraire celui qu'exige le libre examen des opinions, c'est-à-dire un investissement et un effort résolument critiques de la pensée rationnelle pour débarrasser l'esprit des préjugés qui l'encombrent et qu'il ressasse et revendique parfois jusqu'à succomber à cette espèce de thrombose intellectuelle qu'est la stupidité.

Au reste, le reproche de question circonstancielle malvenue, politiquement téléphonée et provocatrice, tombe tout seul au terme d'une année au cours de laquelle on aura nécessairement acquis, dans le cadre du thème, tous les moyens de le mettre en relation avec les notions de nation, d'État et de peuple.

Le jury tient à faire remarquer fermement aux quelques esprits vindicatifs et malveillants qui auraient imp(r)udemment cédé à cette tentation que l'impression qu'ils ont pu avoir (croire éprouver) que le sujet fleurait bon (ou mauvais) les thèmes de l'étranger et de l'identité nationale dans la version sulfureuse des années 2000 n'était ici que l'effet d'une réaction inculte et superficielle, épidermique de leur part à la connotation de termes (« nation », « national », « nationalité ») dont ils ignoraient manifestement la signification historique et la valeur conceptuelle précises. Petit rappel en passant : l'intitulé de l'épreuve est « dissertation *de culture générale* ». Même s'ils n'avaient pas eu connaissance par la presse de travaux de critique et d'histoire sur le sujet, par exemple de ceux de Gérard Noiriel – autre petit rappel en passant, corollaire du précédent : un préparacionnaire de CPEC *doit* se tenir informé de la culture et des idées de son époque –, les candidats pouvaient (auraient pu) savoir : d'une part, que toutes les nations, la France et l'Allemagne notamment, n'avaient pas développé la même conception de la nation ni éprouvé de la même façon le sentiment d'appartenance des individus une même totalité sociale – le critère peut être naturel (même origine), culturel (même langue), historique (un peuple, une nation, un État), etc. – et que ces différences, enracinées dans la conscience collective de chaque peuple, étaient de nature à freiner et même à ruiner les efforts des artisans et promoteurs de l'internationalité ; d'autre part, que la revendication, relativement récente, dans des contextes de guerre entre les nations, (XIX<sup>ème</sup> siècle), d'une « identité nationale » résultant d'une construction idéologique « nationaliste » imaginaire de la « nation », avait une signification conflictuelle, belliciste – et, dans ce registre, la délimitation sociale-civile de l'étranger et du non-

étranger est, aux yeux de Carl Schmitt, analogue à (et aussi importante que) la désignation politique de l'ennemi. Idéologiquement « porteuse », sans doute, à l'ère des révolutions et des luttes des peuples pour leur indépendance, l'« identité nationale » était inconnue de la pensée de la nation des hommes du Moyen Âge et de la Renaissance aussi bien que de celle des Anciens.

Or, quand bien même un savoir un peu précis eût fait défaut touchant les notions de nation et de nationalité et que la bonne compréhension de l'internationalité fût devenue par là plus difficile, d'autres éléments de culture générale étaient de nature à indiquer des chemins de discussion dégagés de toute actualité immédiate, et les connaissances acquises sur le thème même de la société permettaient d'ouvrir des perspectives de réflexion philosophiquement saine et sereine.

Par exemple, on pouvait avoir lu les textes de Cicéron qui fondent le cosmopolitisme (stoïcien) sur la sociabilité universelle. On pouvait encore prendre acte de l'« insociable sociabilité » mise au jour par Kant (dans un opuscule de 1784 dont le titre comporte le mot « cosmopolitique »), non comme d'un obstacle à l'internationalisation des rapports entre les hommes, mais au contraire comme d'un ressort paradoxal de la communication et des échanges autant que de la guerre et des conflits, et en même temps, et par leur moyen même, comme d'une ruse de la nature pour réaliser par la concurrence un état de droit universel qui ne supprime pas les différences nationales-étatiques entre les sociétés mais fait progresser le système entier des rapports entre les individus et des relations internationales entre les ensembles juridiques nationaux (ou « personnes morales » collectives) pareillement libres et égaux, et se reconnaissant mutuellement tels, vers la constitution d'une société universelle du genre humain administrée par le droit – et non plus régie par la violence et la guerre qui définissent entre les nations et les États un état de nature analogue à celui qui règne entre les individus avant le pacte social.

En principe, les candidats avaient eu l'occasion de réfléchir sur l'hospitalité antique aussi bien que sur la signification des voyages anciens et modernes, réels et imaginaires (celui d'Usbek au même titre que ceux des navigateurs de la Renaissance ou des *globe-trotters* et « nomades » d'aujourd'hui) et sur les suites historiques des migrations de peuples, ou encore sur ce qu'est une civilisation, et dans quelle direction se développent des sociétés dans les époques de paix, sur le rôle civilisateur, justement, des sociétés les plus ouvertes, qui intègrent les nations et qui développent le plus grand nombre de relations internationales – l'histoire économique et politique du XX<sup>ème</sup> siècle fait état du rôle que l'amendement Jackson était censé jouer dans la promotion des droits de l'homme et le progrès de la démocratie dans le monde. On avait certainement appris que les cités grecques ne pouvaient former de confédération, s'associer entre elles, se liquer, que parce qu'elles n'étaient pas des ensembles fermés et frileusement repliés sur eux-mêmes. On pouvait s'appuyer sur l'histoire apprise au lycée pour se poser la question décisive : La nation est-elle un obstacle à l'existence internationale d'une société, un point de résistance à la réalisation de l'universel, ou bien au contraire la condition de possibilité d'un internationalisme concret ? On était probablement instruit de la distinction hégélienne entre société civile et société politique, et du nécessaire dépassement ou synthèse de la première dans la seconde, donc d'une progressive réalisation politique de l'universel qui implique, non pas l'internationalité donnée des sociétés mais l'impossibilité dialectique, pour chacune, de se réaliser, d'actualiser l'universalité qu'elle recèle en tant que moment de l'éthicité, dans le cadre dépassé, devenu caduque, des *gentes*, donc la nécessité proprement dialectique de surmonter toujours plus ou d'intégrer toujours mieux les particularismes nationaux.

La référence à Bergson était certainement mieux connue que beaucoup d'autres par une bonne partie des préparationnaires candidats. De fait, une bonne copie au moins s'appuie intelligemment sur la distinction bergsonienne (revue par Popper, si l'on en croit l'auteur de la dissertation) entre les deux tendances concurrentes (et parfois concourantes) à la société *close* et à la société *ouverte*, la première relevant de l'instinct et privilégiant le collectif et, par conséquent, la réduction des singularités, la seconde de la liberté et favorisant au contraire les individus, pour montrer qu'aucune société ne peut être absolument et unilatéralement libérale-individualiste ou collectiviste-totalitaire, que les deux tendances s'équilibrent ou composent l'une avec l'autre dans les sociétés humaines et que, par conséquent, une société internationale est possible, qui ne sera, ni une société collectiviste-communiste, ni une société individualiste-atomistique : la tendance à la clôture, qui peut s'exprimer dans le nationalisme ou le patriotisme (ou dans le « socialisme dans un seul pays ») est tout à la fois combattue et compensée par la tendance à l'ouverture et à la communication, à l'« interactivité » des

individus, des groupes, des associations, des universités, etc., laquelle peut s'exprimer aussi bien dans le libre-échange que la compétition des talents et les rivalités entre nations. Mieux, ou plus subtilement : l'individualisation d'une nation particulière ne pouvant jamais être définitivement supprimée, une société universelle, conclut la copie, ne pourra aller au-delà de l'association entre les nations, de la collaboration et de la synergie des différences nationales sous une « gouvernance » librement consentie par les diverses nations et réglées (« régulées ») par le droit universel des droits de l'homme (des individus et des peuples). Peut-être idéologique, la conclusion de la copie avait le mérite de la netteté : l'internationalité d'une société des nations n'est pas l'internationale communiste de la dictature du prolétariat, d'un prolétariat, sans différence, uniforme, d'un peuple à l'autre, homogène parce que « homogénéisé » par un capitalisme mondial.

Et, preuve, s'il est encore besoin, que le sujet était rigoureusement équitable, ou n'adressait aucun signe de connivence à des élèves qui seraient socio-culturellement plus favorisés que d'autres, tout candidat en « savait » assez, possédait suffisamment de données ou de faits significatifs, d'indices, pour argumenter l'internationalité au moins possible, en tout cas potentielle, d'une société, par exemple et entre autres : le commerce, qui est aussi celui des idées, comme le montre l'existence des programmes d'échanges universitaires, des colloques internationaux, des publications internationales, plus spécifiquement encore le phénomène d'une langue nationale devenant internationale (l'anglais, l'espagnol) et qui exprime, fût-ce au détriment du rayonnement des langues régionales et des autres langues nationales, l'intentionnalité d'internationalité (et même, plus fondamentalement que celle-ci, l'élan vers l'universalité de tous les êtres de raison séparés par des frontières historiques largement conventionnelles) ; ou encore la confection d'une langue d'échange commune répondant aux besoins des sociétés marchandes d'une aire géographique donnée (la *lingua franca* des échanges dans l'aire méditerranéenne) ; peut-être plus significativement encore, pour la question de principe que les candidats avaient à se poser, la traductibilité des langues nationales les unes dans les autres, voire le choix d'une langue ancienne comme le latin des échanges épistolaires entre les philosophes et les hommes de science jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle (et même plus tard encore comme langue des diplômes et des communications savantes, en droit, en médecine). À ce propos, un correcteur regrette de n'avoir trouvé aucune référence à la Cité bachelardienne des « travailleurs de la preuve » : à l'époque de la scientification de la société et de l'internationalisation des savoirs et des techniques, la référence au *Cogitamus* et au corrationnalisme permettait de penser un modèle de société internationale dont le fondement, strictement rationnel, était coextensif à l'universel dans son principe même.

On en viendrait presque à se demander comment il se fait qu'une société puisse (n') être (que) nationale ! Comme il sera rappelé plus loin, un auteur comme Stefan Zweig procurait un secours précieux au candidat cultivé, qui pouvait justement invoquer le désespoir et le suicide de ce grand européen pour établir le caractère utopique (ou d'idéal de la raison condamné à l'irréalité) du projet d'une union spirituelle des cultures nationales qui fût l'avant-garde ou d'une société internationale sur le continent européen. Quelques rares candidats invoquent l'idée d'« États unis de l'Europe » à constituer, selon le vœu de Lafayette (entre autres promoteurs de cette idée), sur le modèle des États-Unis d'Amérique ou sous la forme ambitieuse d'une association des États européens qui serait le fer de lance de l'édification de la République universelle des droits de l'Homme.

Pour autant, le jury comprend l'étonnement de bonne foi qui fut celui d'un grand nombre de candidats sérieux au moment où ils découvraient le sujet. Les concepteurs et le jury dans son ensemble reconnaissent d'autant plus volontiers la réelle difficulté du sujet choisi, difficulté dont les correcteurs ont tenu le plus grand compte dans la notation des copies – à preuve, la moyenne –, que celle-ci répondait à un choix délibéré de leur part.

En effet, l'expérience de ces dernières années, que confirme la correction du concours 2012, si même elle n'aggrave pas le diagnostic, montre que, si le niveau général de l'épreuve est satisfaisant, c'est moins parce que les candidats savent lire un sujet, c'est-à-dire analyser, pour le traiter avec pertinence, le problème qu'il pose, que parce qu'ils sont instruits, ont des connaissances sur le thème étudié et savent composer un discours. Si les candidats se préparent donc, et sont préparés, sérieusement à l'épreuve, le savoir et le savoir-faire l'emportent largement sur la réflexion et la méthode, qui, pourtant, sont tout en dissertation. Or l'expérience nous apprend aussi qu'un sujet aussi éloigné que possible de toute question de cours, ou dont la formulation, pourvu qu'elle soit directe et ouverte, étonne les candidats et même les désarçonne au point de les empêcher de mobiliser

immédiatement les ressources de la mémoire, est aussi un sujet qui les contraint à se battre avec lui et à « en faire quelque chose », donc à s'interroger sur son libellé, à en analyser les termes, à chercher véritablement à construire la réflexion au lieu de réciter des connaissances.

En proposant la question « Une société peut-elle être internationale? », les concepteurs ont ainsi délibérément choisi de mettre en difficulté les candidats, pour la bonne cause – ils ne passent pas un examen, ils se présentent à un concours –, plus exactement de les mettre en demeure de produire d'emblée un effort de discernement, d'engager sans attendre un travail intelligent et méthodique sur le sujet. Sur la question de cette année plus encore, peut-être, que sur certains sujets des sessions antérieures, fuir l'exercice du jugement dans un « topo » paresseux ne pouvait être qu'une impasse.

Dès qu'ils prennent connaissance d'un sujet aussi difficile que celui de cette année, les candidats seraient bien inspirés de se méfier de son apparence benoîte et de chercher à voir *où le sujet n'est pas avant* (et afin) de voir où il est.

Essayons de faire ce travail.

Le journalisme et la littérature d'aujourd'hui, à tort ou à raison – le changement de l'usage doit pouvoir s'expliquer par un changement des choses – ont tendance à dire « international » là où les journalistes, les essayistes et les écrivains du XX<sup>ème</sup> siècle employaient généralement « cosmopolite » ou même « cosmopolitique ». (Ce dernier terme, qui dit plus que le premier, et qui a une tout autre portée, on l'a déjà suggéré, ouvrirait une piste de réflexion.) Mais la question n'est pas ici, en toute rigueur, de savoir si une société peut être cosmopolite, c'est-à-dire composée d'individus venus du monde entier. Des sociétés le sont, ou le furent. C'est là un fait, le fait humain – voyages, migrations, déplacements de populations... –, et c'est un fait de civilisation, ou une réalité historique. Et si la chose existe, alors elle est possible. Le fait de A prouve la possibilité de A ; si *quelque A existe*, alors *un A peut exister*. Si la question posée demandait si une société peut être cosmopolite, ou si elle ne demandait que cela, elle serait sans objet, ou sans intérêt ; elle ne formulerait aucun problème.

C'est pourquoi il est regrettable, étrange surtout, qu'un nombre non négligeable de copies n'aient fait que ressasser, sans que leurs auteurs s'en rendent jamais vraiment compte, ce qu'il faut bien appeler un truisme.

S'il est juste – et ça ne l'est peut-être pas, mais il convenait alors d'examiner ce point, de s'attaquer à une pseudo-évidence immédiate –, de dire que les individus qui vivent, travaillent et échangent dans une grande cité – la plurivocité du mot *cité* en français est tout un programme – forment *une* société, *sont* une société, *font* société véritablement, et si, pour véritablement « faire société », il suffit de l'être-ensemble (*mitsein*) ou d'une simple cohabitation (*sunoikia*) économique appelée par la réunion des talents, des ressources et de tous les moyens nécessaires à la satisfaction des besoins – le « social » est-il d'ailleurs autre chose ? Rien n'interdisait de « dépolitiser » la notion de société, de l'arracher au préjugé de l'État en concevant « une société sans État », voire « une société contre l'État » –, dans ces conditions alors, quoique toutes les sociétés ne soient pas cosmopolitiques, certaines, à coup sûr, le sont. Les cas ne manquaient pas. Par exemple, une société comme la société américaine des très grandes villes (des *mégalo-poles*), où coexistent les nationalités les plus hétérogènes en apparence et où évoluent les *jet-setters* et autres *brokers* mis en scène par des écrivains comme Don DeLillo (auteur d'un nouveau *Cosmopolis*, dont l'identité de titre avec le roman que Paul Bourget voulait futuriste renvoie, *mutatis mutandis*, au même cosmopolitisme mondain que celui de la Belle Époque, ou que celui qu'alliaient populariser des romanciers de la vie moderne comme Maurice Dekobra), des sociétés comme celle de Byzance, ou celle de Venise à l'époque des doges, ou encore la société alexandrine que décrit Lawrence Durrell dans le *Quatuor d'Alexandrie*, bref, tous ces cas prouvent *de facto* qu'une société peut être cosmopolite, donc « internationale » dans ce même sens, peut-être affaibli, du terme « cosmopolite », c'est-à-dire composée d'hommes et de femmes issus de (presque) toutes les nations du monde. La « cité » d'Alexandrie est en effet une sorte de « cosmopolitie » : « Cinq races, cinq langues, une douzaine de religions; cinq flottes croisant devant les eaux grasses de son port... » (Lawrence Durrell).

Peut-être même, et toujours dans cet ordre d'idées, qui, bien qu'il fût imparfaitement accordé à la question ou qu'il n'eût pas d'intérêt problématique majeur, n'était toutefois pas hors sujet, fallait-il aller jusqu'à dire, avec bon nombre de candidats, que, quoi qu'il en soit de la contingence ou de la nécessité du phénomène, toute société réellement vivante et active tend à devenir cosmopolite, à des degrés divers et dans des formes variées suivant les circonstances, les époques, les cultures, les

guerres, les révolutions, les faits de colonisation et de décolonisation, l'amplitude des flux migratoires et les résistances nationalistes « identitaires » que celle-ci déclenche, etc. On pouvait ainsi penser que les sociétés « ouvertes » d'aujourd'hui sont de plus en plus et seront toujours davantage cosmopolites, de plus en plus massivement, ou de moins en moins marginalement. Mieux : si elle veut être le creuset d'une civilisation brillante, toute société *doit* être cosmopolitique (et/ou « internationale » dans le sens appauvri ou bien enrichi, affaibli ou bien consolidé, en tout cas modifié, et quasi synonyme de « cosmopolit(iqu)e », où l'on emploie souvent ce(s) terme(s) aujourd'hui). En effet, une société s'atrophie, décline et meurt lorsqu'elle rejette l'étranger et que, méconnaissant, par ignorance ou par préjugé, tout ce que sa culture et son histoire doivent, non seulement aux échanges extérieurs avec les autres nations, peuples ou cultures, mais aussi à la présence active des ressortissants de ces autres nations en son sein, elle se replie frileusement sur une (réelle ou supposée, en tout cas prétendue) « identité nationale », comme si une telle société croyait pouvoir se purifier et se régénérer ou retrouver son authenticité en extirpant ou expulsant tout ce qui, venu d'ailleurs, l'irrigue et la nourrit.

Il est donc sans doute vrai que le cosmopolitisme *lato sensu*, en raison des types d'existence et de comportement « internationaux » dont il est le creuset, s'il n'est une preuve, est interprétable *a minima* comme un signe de la possibilité pour une société d'être ou de se faire progressivement internationale. Et la thèse stoïcienne du cosmopolitisme véritable, par exemple, du cosmopolitisme au sens propre du terme, où la *polis* désigne la chose politique (l'État), cette thèse qui veut que, en amont de toute appartenance historique à une *gens*, à une tribu et même à une *polis* particulière, l'homme soit, par nature, c'est-à-dire par sa participation à la raison universelle, un *citoyen du monde* (de l'univers), plaiderait la cause d'un devenir international possible et même « destinal » du *socius* humain, dans les espèces d'une « internationale sociale » et / ou d'une « société des nations ».

Si, contre toute attente, les candidats ne connaissaient pas la doctrine stoïcienne de la sociabilité naturelle et du statut cosmopolitique de l'animal raisonnable, peut-être avaient-ils cependant lu des écrivains ou essayistes internationalistes, pacifistes (Romain Rolland), ou européens, comme Stefan Zweig, déjà mentionné un peu plus haut. Car de telles références les auraient orientés dans la bonne direction.

Dans *Le monde d'hier*, Zweig écrit que c'est de son « existence cosmopolitique », au cours de laquelle il avait appris à tenir pour siennes, « au même titre que sa patrie », les « patries » italienne française, anglaise, etc. de la culture, les unes et les autres étant autant de territoires nationaux de la pensée universelle, que naquit dans son esprit la tâche d'unir les intellectuels et les artistes du continent afin de créer les conditions spirituelles d'une « fédération pacifique de l'Europe » qu'il concevait comme un concert des nations, mieux comme une internationale des élites aussi bien que des masses, lesquelles masses sont en fait, aux yeux de Zweig et de Romain Rolland, foncièrement pacifistes, comme le montreront, entre autres, les scènes de fraternisation des tranchées, ou qui ne sont bellicistes que lorsque des élites irresponsables exploitent les situations de crise économique et sociale pour orchestrer la montée aux extrêmes. À la différence du projet de constitution pour l'Europe conçu par Habermas – voir *infra* –, l'internationalisme de Zweig n'était pas un véritable programme politique, mais, jusqu'à la tragédie de l'arrivée de Hitler au pouvoir, un effort incessant pour faire que se tissent et retissent (après la guerre de 14-18) des liens d'amitié personnelle toujours plus nombreux et plus serrés entre « gens » de bonne volonté, de vraie culture surtout, entre hommes et femmes d'Europe et des autres parties du monde. « Avant 1914, la terre avait appartenu à tous les hommes », note Zweig qui rapporte l'étonnement des jeunes gens auxquels il raconte que dans sa propre jeunesse, il parcourait le monde sans passeport, « sans même en avoir jamais vu ».

Il reste que, avec ou sans connaissance du cosmopolitisme stoïcien, de la doctrine kantienne de la paix perpétuelle, ou encore des traités politiques de Locke où, dans la perspective d'un *commonwealth*<sup>1</sup> –, où il est rappelé qu'en-deçà de sa division en peuples et nations et de la genèse du droit (naturel) de propriété (privée), le genre humain tient de Dieu la jouissance du domaine commun de toute la terre, et même sans avoir lu un écrivain comme Zweig, très peu nombreux furent les candidats qui dirent des choses intéressantes ou simplement précises sur la question du passeport et

---

<sup>1</sup> L'idée rejaillit dans l'après-communisme (Hardt et Negri), sous la forme d'une « mise en commun » des biens écologiques, sociaux, culturels, et dans un contexte post-crise qui se caractériserait par l'obsolescence du *welfare state* à l'échelle d'une économie-monde. Mais l'idée serait plutôt celle d'une *communauté* internationale que d'une *société* internationale.

des frontières. Et, plutôt que de s'ingénier à ne pas tomber dans ce qu'ils se représentaient peu ou prou comme un débat piège sur les accords de Schengen et le droit d'asile, certains auraient mieux fait d'aborder avec intelligence et lucidité ces mêmes thèmes et de s'interroger sérieusement sur la « tyrannie du national » (Noiriel) qui sape à la base et dans les consciences la formation d'une société internationale (qui peut et qui doit ou qui doit pouvoir être internationale), c'est-à-dire d'une société des sociétés vers laquelle convergeraient et où se réconcilieraient la nature humaine et l'histoire des hommes, les exigences de réalisation de l'universel (de la raison commune à tous les hommes) et les nécessités de la vie et du développement de l'espèce. Beaucoup de candidats se réfèrent à *La fin de l'histoire* de Fukuyama, quelques-uns, rares, avec sagacité, donc avec profit. Malheureusement – et c'est un point que plusieurs correcteurs ont souligné –, la culture historique du plus grand nombre est tellement faible, tellement lacunaire et imprécise qu'ils sont incapables de tirer parti d'un tel ouvrage.

Mais, d'une part, on voit bien – et les candidats qui ne voulaient pas fuir le sujet étaient confrontés d'emblée à cette difficulté – que, derrière l'emploi de telles expressions – il fut plus souvent question, comme prévu, à tort ou à raison, de la SDN (de l'échec de laquelle on scrute peu ou interroge insuffisamment les causes) que de l'internationalisme prolétarien (généralement tenu pour un fond de pouvelle historique du XX<sup>ème</sup> siècle), les deux cas de société internationale ou d'internationalité sociale renvoyant à des contenus historiques et politiques identifiables –, il n'est pas facile de préciser ce qu'il faut entendre au juste par « internationale » dans le sujet « Une société peut-elle être internationale ? ». Si les correcteurs ont eu tendance à pénaliser les copies qui entretenaient le « flou artistique » sur ce point, en revanche ils ont été indulgents avec les candidats qui se battaient pour dégager le sens de l'expression « une société internationale », ou pour lui en donner un, même s'ils n'y parvenaient pas de façon satisfaisante et que leurs développements n'étaient pas vraiment probants ou n'aboutissaient pas à des résultats concluants. Comme toujours, la bataille malhabile avec le sujet, a fortiori avec un sujet aussi difficile d'accès, a été saluée quand d'habiles stratégies d'évitement ou de « floutage » rhétorique du problème, quand elles témoignaient en outre d'une préparation peu sérieuse ou « allégée » de leurs auteurs, ont été parfois lourdement sanctionnées.

La difficulté n'est d'ailleurs pas que de mot. En effet, à supposer que le fait cosmopolite, indépendamment de toute fondation cosmopolitique et de la signification rationnelle du cosmopolitisme dans le stoïcisme ou dans la philosophie kantienne – à savoir la création d'une société internationale entendue comme société des nations (sans État mondial ni souverain supra-national) instaurant un état de droit universel du genre humain –, indique déjà, à la marge ou à grande échelle, et même argumente la possibilité, pour une société, d'être ou de devenir internationale, il ne suffit pas qu'une société, pour qu'elle puisse être dite internationale *stricto sensu*, soit cosmopolite par le brassage (*melting-pot*) des individus qui la composent et qui, issus de nations différentes, venus d'horizons divers, tendent d'ailleurs parfois à refuser ce brassage, à rester ou à se regrouper dans leurs communautés d'origine, croyant conserver, par ce moyen, tout ou partie de leur (prétendue) « identité nationale ». Le repliement communautaire et le cloisonnement des origines, des cultures, au sein de la Cité, de l'espace civil où des nationalités différentes sont contraintes de coexister, produisent les mêmes effets que le protectionnisme ou le confinement national-chauvin, c'est-à-dire tout le contraire d'un esprit et d'un comportement « international » des membres du corps social : là où il y a internationalité, il y a au moins communication, passage, échange, dialogue, amitié. (Au fait, pourquoi avons-nous trouvé aussi peu de références au thème aristotélicien, une clé ici, de la *philia*, dans des dissertations écrites par des élèves qui avaient passé une année entière à réfléchir et à s'instruire sur la société ?) Une société internationale *une* ne devra-t-elle pas, justement, dépasser et même nier l'ensemble « bigarré » que forme une société cosmopolite ? (Ne lui faudra-t-il pas découvrir ou inventer, dévoiler, mettre au jour ou bâtir une nouvelle forme de la *philia*, c'est-à-dire un autre souverain bien que viseraient ensemble toutes les cités et nations de la terre ?)

Au reste, si une société internationale ne doit pas être autre chose qu'une réunion composite d'individus de nationalités différentes, il est inutile de se demander si elle est possible. Car elle existe déjà, comme un phénomène social complexe résultant de ce qu'on appelle « l'économie mondialisée ».

Et, à l'opposé des formations réactionnelles du communautarisme et du rétrécissement identitaire que l'on vient d'évoquer, il n'y aura pas davantage d'« internationalité » en toute rigueur, dans un sens qui reste à établir (et qui, parfois cherché, n'aura presque jamais été rencontré dans les

copies), non plus que de cosmopolitisme au sens plein (politique) du terme, dans un syncrétisme culturel débridé, dans un mondialisme comportemental sans principes, où toutes les distinctions sont abolies, où tout est brassé, ou plutôt mixé, écrasé et emporté à toute vitesse dans un maelstrom de représentations et de conduites, d'attitudes et d'actions à la mode et dictées par les lois du marché (de la finance et des médias), par exemple chez les personnages de Bret Easton Ellis.

Afin d'être simplement en mesure de se poser la question de savoir si une société peut être internationale, il fallait en effet se demander ce que, pour une société, peut (pourrait) vouloir dire en toute rigueur et dans la précision des termes, d'être (ou de devenir) internationale.

Ce travail impliquait de ne pas partir bille en tête sur le thème général de la société, davantage encore de ne pas foncer dans un journalisme des plus plats sur le Village Global. Il fallait, premièrement, prendre en compte l'article indéfini « une » : bien que la société doive ici être interrogée dans (l'universalité concrète de) son concept, une société, ce n'est pas, en tout cas pas sans mise au net, la société en général, prise abstraitement. Deuxièmement, il n'était pas moins nécessaire d'élucider le sens d'une internationalité (possible ou impossible) d'une (des) société(s) humaine(s) dans l'histoire, internationalité qui ne devait pas être confondue avec la multi nationalité des sociétés industrielles ou commerciales, ni être prise pour un synonyme de la mondialité de la société de marché (la « grande société ouverte »). Troisièmement, ce travail ne pouvait pas être lui-même mené à bien si l'on ne prenait pas une vue claire de ce qu'est une nation et si l'on ne considérait pas les sociétés dans leur dimension historique.

Lisons donc un peu plus attentivement le sujet.

Le jury reconnaît que certains candidats se sont engagés dans ce travail de lecture et d'analyse, avec ou sans succès : dans tous les cas, le jury salue leur effort. D'autres y ont renoncé d'entrée pour se livrer à des considérations journalistiques généralement hors sujet et relevant au mieux de l'opinion : le jury déplore leur fuite, d'ailleurs plus maladroite et « bête » que lâche, devant les difficultés du sujet. Malheureusement, le prix à payer pour les combats de preux candidats avec un sujet (très) difficile à « établir », presque à *stabiliser* à cause des usages flottants des mots, aura été des introductions lourdes, obscures et parfois démesurément longues.

Les correcteurs regrettent tous que les candidats aient si mal démêlé les fils de la question de fait (historique) et de la question de principe : le fait que la SDN n'ait pas « marché » historiquement implique-t-il l'impossibilité d'une société des nations ? Non seulement, contrairement à ce que se sont empressés de faire bon nombre de candidats qui se croyaient par là « pragmatiques », il ne faut pas « jeter le bébé avec l'eau du bain » (l'idéal régulateur (kantien) de la raison pratique), mais lorsque quelque chose échoue dans la pratique, au lieu de condamner l'idée et de renoncer à la théorie – « c'est bon en théorie, c'est mauvais en pratique, abandonnons la théorie » –, il est rationnel (toujours avec Kant) de reprendre la théorie – « c'est la théorie qui est mauvaise », qui pêche par quelque côté – avant d'agir à nouveaux frais. Et puis, si une telle société de toutes les nations du monde ne peut pas se former, est-ce que cela empêche une société internationale de se constituer régionalement ? Est-ce que même une société nationale particulière ne peut pas, au sein d'une Europe des nations, par exemple, dans un espace où les frontières subsistent, comme les passeports, mais peuvent être franchies par les personnes et les biens en toute liberté, est-ce qu'une telle société nationale particulière, qui a une histoire, un patrimoine, une culture (y compris politique), des mœurs particuliers, spécifiques, ne peut pas à la fois être indépendante et mener l'existence internationale d'une personne morale et d'un sujet collectif qui soit la même que celle de ses associés et qui soit précisément faire d'échanges entre eux sur tous les plans, moyennant une délégation par chaque société particulière nationale (ou post-nationale), de parts de souveraineté à une instance placée au-dessus de tous les autres partenaires de l'alliance ou de la confédération des nations ?

Évidemment, pour traiter ainsi les questions, il fallait chercher dans la définition ou le concept de société, qu'il appartenait au développement de faire varier et de retravailler sans cesse, s'il existait des obstacles de principe à la réalisation d'une société internationale, si les raisons de travailler à l'émergence et à la constitution d'une telle société, à quelque échelle que ce soit, n'étaient pas au contraire plus fortes, et plus constamment opérantes, que les objections factuelles et autres contre-indications empiriques qu'on croit trouver dans l'histoire et dont se fait de commodes alibis afin de s'épargner de travailler au progrès des nations vers le droit et l'établissement de rapports d'égalité et de paix entre elles. L'enjeu de la question pouvait être (était) celui de la paix universelle du genre

humain : une société internationale devient non seulement possible en principe, mais historiquement nécessaire s'il s'avère qu'il y a un intérêt supérieur commun à toutes les nations auquel tous les intérêts particuliers des nations seraient subordonnés ou de la réalisation duquel dépendrait leur propre réalisation, alors des nations ou peuples qui ne peuvent plus réussir à satisfaire leurs intérêts spécifiques que dans le cadre d'une participation et d'une collaboration internationale à la satisfaction de l'intérêt de l'ensemble de l'humanité.

Pleins de bonne volonté, des candidats, nombreux, s'interrogeaient donc sur l'article « une », qu'ils opposaient alors en pensée au défini « la », malheureusement sans avoir réellement égard, le plus souvent, à la formulation de la question dans son ensemble. Par « une société », ils entendaient alors une société particulière, ou n'importe quelle société existante, la question devenant : « une société *existante* peut-elle être internationale ? », par exemple, entre autres sociétés données et valant pour toutes les autres, la société française, ou une (des) société(s) plus vaste(s), culturellement définie(s) : la (les) société(s) africaine(s), amérindienne(s). Pensant que le présupposé (parfois présenté comme « angéliste »), ou le postulat « progressiste » caché de la question est que la société humaine *doit être* internationale – à l'heure d'internet, pourrait-il en être autrement ? –, qu'il lui faudrait donc dépasser le cadre national des « vieilles » sociétés (des États-nations de l'histoire), les candidats cherchaient donc dans les faits d'histoire et de culture nationale les principaux obstacles à l'internationalisation des sociétés modernes. La plupart avaient alors toutes les raisons de se débarrasser du pacifisme et de l'humanisme (ou alors de se borner à rappeler le rôle régulateur de l'Idée) ; il leur paraissait plus lucide de répondre à la question-sujet par non que par oui. Quelques-uns, toutefois, ne se bornaient pas à dresser l'inventaire des obstacles à l'internationalisation du *socius*.

D'un côté, le phénomène récurrent du « réveil des nationalités », le « fait identitaire », beaucoup plus rarement la difficulté de construire une Europe politique, et aussi, naturellement, l'échec de la SDN et ce qu'on a coutume de présenter comme l'impuissance de l'ONU étaient autant d'arguments qui facilitaient la tâche des candidats pessimistes, de ceux qui voulaient s'en tenir là, même quand ils ne se bornaient pas à une liste des objections et obstacles, et qui se fondaient sur l'impossibilité, pour une société existante, d'être internationale, dans le but avéré de dissiper le rêve d'une société universelle du genre humain. Bien qu'ils aient été conscients de prôner une redoutable « dystopie », ces candidats, qui se voulaient pragmatiques, se justifiaient le plus souvent cyniquement par l'existence du mal (du « penchant radical au mal »), par la nécessité de prendre les hommes tels qu'ils sont, par l'enracinement ethnique de la plupart des individus, ceux qui n'ont pas de racines s'en cherchant et s'en inventant d'imaginaires au besoin, etc.

De l'autre, dans des travaux plus optimistes, généralement meilleurs, on cherchait, dans les formes restreintes d'association que sont les sociétés savantes, les instituts de recherche internationaux, mais aussi les sociétés commerciales, des organisations internationales (du travail, de la Santé, etc.), des indices, des arguments, et même des preuves concrètes de la possibilité, pour toute société, d'être internationale, comme s'il n'y avait qu'une différence d'échelle, et non de structure, entre une société politique organisée en vue de l'intérêt général et les formes d'association créées au sein de la grande société par contrat et dans des buts particuliers (lucratifs ou non lucratifs), comme s'il n'était pas plus difficile pour une société humaine donnée d'entrer dans une société des nations, ou pour ses propres "nationaux" de s'internationaliser, de se muer en internationaux (par exemple les Allemands, les Italiens et les Français en Européens) que pour une société nationale des chemins de fer de devenir membre d'une société ou organisation internationale des Chemins de fer?

Or, pessimistes ou optimistes, tous ces candidats de bonne volonté – ils étaient la majorité –, voyaient les principaux obstacles à l'internationalisation nécessaire des sociétés dans le nationalisme, le chauvinisme, le protectionnisme. On a trouvé quelques allusions à l'« État commercial fermé » de Fichte, mais c'était au prix d'une confusion entre État et société civile ; et l'on ne savait pas que la coïncidence des frontières naturelles et des limites nationales de l'État en question était aux yeux de Fichte un préalable à une « fermeture » qui garantisse l'« ouverture », c'est-à-dire des échanges internationaux dans la paix des nations. Parmi les candidats qui s'étaient bien préparés, quelques-uns s'appuyaient plutôt, et de façon plus profitable, sur Kant, parfois sur Rawls, pour soutenir la thèse qu'un acte rationnel et volontaire de renouvellement du contrat social à l'échelle de tous les peuples était la seule façon d'empêcher l'atrophie du corps social et de dépasser l'obstacle nationaliste sans détruire l'élément national irréductible (d'attachement ou de rattachement des individus à leurs

origines), et d'établir, à l'échelle du monde, donc, comme des « petites » sociétés et associations locales, des rapports civils fertiles entre les nations (*gentes*) comme entre nationaux issus de nations différentes. Un pacte civil et politique universel d'association (sans État ?) des nations apparaissait ainsi comme l'unique moyen, dépendant des hommes eux-mêmes, de mettre fin à un état de violence et de guerre (mais non pas de toute espèce de rivalité ou joute, comme le montrent l'olympisme et l'organisation de compétitions sportives internationales), d'instaurer l'état « cosmopolitique du genre humain », bref de sortir enfin de l'égoïsme et de la barbarie pour entrer définitivement dans l'état de civilisation (et le progrès moral).

Les correcteurs ont ainsi croisé quelques copies dans lesquelles on faisait un usage paradigmatique explicite et surtout critique des petites organisations sociales pour penser une internationale des bonnes volontés, des droits et libertés, autrement dit : soit la société internationale des peuples ou nations, soit l'internationalité possible ou en devenir de toute « société ouverte ».

Mais seules les meilleures copies, ou les plus lucides, tentaient une distinction entre deux espèces de peuples ou nations : d'un côté, les peuples ou nations au sens ancien, sens lesté d'une référence anthropologique naturalisante à l'*ethnos*, référence elle-même encouragée par l'étymologie latine du mot nation – *nascor, natus* –, c'est-à-dire les ensembles dont l'identité est définie par l'unité d'un territoire ou d'une langue plutôt que par l'unité politique ou la forme historiquement déterminée d'un État, et qui sont ainsi capables de coexister et de collaborer dans la paix civile, moyennant un statut d'autonomie et la reconnaissance de leur identité, ou bien l'octroi de franchises régionales, sous l'autorité et les lois d'un système politique qui les fédère en les dominant avec leur consentement (Inde contemporaine) ou sans leur consentement (ex-Yougoslavie) ; de l'autre côté, les nations ou peuples au sens politique, constitués en États-nations qui acceptent de soumettre leurs différends au droit des gens (droit international public), mais qui sont rebelles à l'instauration d'une société internationale dotée d'institutions politiques constituant un État mondial, non plus inter-national mais supra-national, et qui, du même coup, contesterait l'autorité souveraine de chaque État-nation membre de l'ensemble.

Quant à un auteur comme Hegel, il n'a été que sporadiquement mentionné, et presque toujours superficiellement. Il permettait pourtant d'« aller plus loin », ou d'envisager la réalisation du monde du droit autrement que comme la constitution d'un espace juridique international, c'est-à-dire de penser philosophiquement la fin de l'histoire mondiale comme la constitution d'un État effectivement mondial, formellement mondial, sans doute en tant qu'organisation politique d'une société internationale, mais d'abord et surtout réellement mondial en tant qu'État universel puisque, dans cet État mondial, toutes les différences et particularités nationales des sociétés politiques sont (seront) dépassées ou viennent (viendront) s'abolir, à moins qu'elles n'y soient conservées, « mortes » et « embaumées », loin de toute tradition vivante, sur un mode ineffectif (ou « réactif »), comme curiosités patrimoniales et simples survivances folkloriques.

Il est arrivé que la question de la construction d'une Europe politique soit évoquée, rencontrée, mais les expressions déjà mentionnées, « Europe des peuples », « Europe des nations », « États-Unis d'Europe », etc. sont restées dans le flou, ou leur mobilisation fut stérile, et c'est à peine si l'hypothèse d'un État fédéral européen a traversé l'esprit des candidats. Et lorsqu'on s'aventurait sur le terrain de l'Europe et de ses institutions, on ne s'est guère ému non plus du changement de vocabulaire, notamment du passage de la « communauté européenne » à l'« union européenne », c'est-à-dire d'une conception de l'Europe où priment en effet les intérêts économiques communs (OCDE) à une conception politique de l'Europe où les États devraient renoncer à une part de leur souveraineté au profit, non seulement d'institutions économiques et monétaires, juridiques et sociales supra-gouvernementales, mais d'un État tout ou partie supranational qui, en vue de la constitution d'une société européenne à la fois *une et internationale*, sera à la fois moins et plus qu'un État fédéral, plus, en effet, par l'institution d'une Cour européenne des droits de l'homme dont les décisions priment sur les décisions des tribunaux nationaux, et moins, puisque les passeports nationaux, allemand, britannique, espagnol, français, etc., sont conservés sur l'ensemble du territoire européen.

Il y avait là matière à réflexion, malheureusement trop rarement entreprise et surtout très mal exploitée. Une excellente dissertation pouvait s'organiser autour de la discussion, dans le cadre de ce seul exemple de l'Europe érigé en cas d'école (mais tout aussi bien dans le cadre d'une comparaison du cas régional de l'Europe avec celui qui se pose, *mutatis mutandis*, à l'échelle du monde) de la

pertinence, de la légitimité et de la faisabilité de la constitution d'une société internationale globale, d'une « société des nations », de toutes les nations. Dans les deux cas, la constitution d'une « société des nations » buterait sur l'*obstacle de la souveraineté* des États modernes. Car, s'il ne peut y avoir de société sans État, alors une société des nations, une société internationale, doit pouvoir se doter d'un seul et même État. Mais si la société en question doit être inter-nationale et non plus nationale, que peut bien être un *État inter-national* ? Peut-il être autre chose qu'un *État supra-national*, auquel cas, au lieu de s'imposer également à toutes les nations à égalité, il deviendrait l'otage de la nation ou du groupe de nations les plus puissantes ? Ce serait le cas d'un État européen dominé par les États-nations les plus puissants d'Europe. Ce serait aussi le cas d'une « Organisation des Nations Unies » dont les décisions dépendent du veto des « États les plus puissants de la planète, lesquels n'ont justement pas intérêt à ce que les nations soient égales et à ce que réalise concrètement, par-dessus et au-dessus d'un marché mondialisé et d'une communauté interdépendante des systèmes de besoins, une société internationale au sens fort, une société des sociétés dans lesquelles toutes les sociétés parleraient d'une voix égale, existeraient et progresseraient sur un même plan de dignité.

La référence à *La constitution de l'Europe* de Habermas pouvait être ici précieuse, constructive, pour montrer qu'il est de l'intérêt de nations égales en souveraineté de déléguer une part de leur souveraineté afin de constituer un pouvoir politique à elles toutes supérieur, c'est-à-dire assez fort pour s'opposer à l'« égoïsme national » de chacune d'entre elles. Habermas prend significativement (et très pédagogiquement) l'exemple de la politique dominatrice, néo-impériale, de l'actuelle chancelière d'Allemagne.

Si le jury, en raison même de la variété des champs de réflexion et des domaines de lecture et d'étude qui entrent dans ce qu'on appelle aujourd'hui « culture générale, ne déplore jamais l'absence de telle ou telle référence que les rapports annuels mentionnent ou suggèrent dans le seul but d'aider et de stimuler les candidats, en revanche il s'étonne – et le mot est faible – de voir que de futurs diplômés des grandes écoles de commerce, de gestion et de « management », par là même désireux de « gouvernance » et d'action « à [dans] l'international », aient une réflexion aussi pauvre ou aussi faible sur l'Europe où ils vivent déjà et dans le cadre de laquelle la plupart travailleront, et au sein de laquelle certains d'entre eux auront des fonctions d'administration et de direction.

Pour ce qui est de la forme, le jury renvoie aux rapports des années précédentes. Il tient toutefois à faire les remarques suivantes, dont certaines, une fois n'est pas coutume, sont à porter au crédit des candidats.

S'agissant de la qualité de l'expression, plusieurs correcteurs jugent qu'elle est « plutôt bonne », certains allant jusqu'à enregistrer des progrès d'année en année. « Honorable », lit-on dans un rapport. Un collègue va jusqu'à écrire ceci : « Si on lit à voix haute la copie, *en choisissant de ne pas voir les fautes d'orthographe*<sup>2</sup>, on s'aperçoit que souvent, elle ne manque ni de chaleur, ni d'éloquence ». L'expression, ajoute ce même correcteur « est presque toujours tonique, vigoureuse ». Mais c'est pour souligner combien il regrette, par contraste, « la timidité, ou la mollesse de la pensée... ». Un autre collègue parle d'une « expression globalement assez élégante ». Tous les correcteurs ne partagent pas ce même jugement » sur l'expression et la forme, certains insistant sur le caractère « lourdement scolaire » de la prose, quand la langue même n'est pas carrément « incorrecte ». Là où les uns parlent de progrès, de « mieux », d'autres parlent de « régression ». Il faut dire que les lots de copies peuvent être très inégaux. Un correcteur juge l'expression « parfois excellente, souvent désastreuse ». Les correcteurs sont par contre tous d'accord pour souligner que l'essentiel n'est pas la beauté des formes, que l'épreuve de dissertation n'est pas un concours d'éloquence, mais un travail de réflexion, d'analyse et d'argumentation ... Les candidats devraient aussi se garder de toute cuistrerie, de tout pédantisme ridicule.

Au chapitre de la présentation, plusieurs correcteurs tiennent à rappeler que celle-ci a ses règles, ou ses usages. Non seulement, l'écriture doit être soignée, la présentation aérée, mais il est inacceptable de trouver encore des copies malpropres, écrites avec des stylos à bille ou des feutres qui

---

<sup>2</sup> Il y a donc des fautes d'orthographe, même si, sur ce point aussi, le recours aux pénalités est variable... C'est nous qui soulignons.

bavent, quand ils ne déchirent pas carrément le papier. Le jury rappelle pour la énième fois – il s'étonne d'avoir à le répéter à l'issue de chaque session – que la numérotation des parties (I, II, III / A, B, C) est proscrite (et pénalisée), ainsi que le sous-titrage des différentes parties de la copie. Il arrive que les mêmes candidats, qui enfreignent les règles de la présentation en soulignant des titres du développement, oublient de souligner les titres des ouvrages cités, quand ils ne soulignent pas à tout-va des fragments de leur propre prose ! Pourquoi perdre bêtement des points ou des demi-points ?

Les correcteurs sont dans l'ensemble satisfaits de la composition des devoirs, si l'on veut bien entendre par là l'agencement formel des parties du devoir et, dans certains cas, la cohérence logique de l'ensemble. Mais il faut nuancer le jugement favorable de première venue. Les plans sont souvent des « schémas factices », note un collègue. Tout d'abord, la superficialité de la pensée est telle, dans la plupart des cas, qu'il est difficile au candidat de ne pas essayer de donner le change en soignant la composition rhétorique d'un travail dont le contenu est faible. « Le fond cède toujours à la forme », observe un correcteur, parce que l' « on est prêt à écrire n'importe quoi, à faire flèche de tout bois pour que le paragraphe correspondant équilibre la partie, qu'il y ait trois paragraphes ». Le fétichisme du nombre trois devient insupportable, une vraie superstition trinitaire ! Preuve que la composition n'est pas ici une organisation réelle de la pensée, mais un pur formalisme de commande (ou de défausse) : les transitions sont très souvent absentes. Les candidats doivent savoir que tous les correcteurs sont unanimes sur ce point : la composition rhétorique formellement acceptable de la plupart des copies est le cache-misère d'un vide sidéral de pensée. Lorsque la prose est (à l'air d'être) ordonnée, la réflexion est le plus souvent absente, ou inorganique, faite de confusions sur tout. Les correcteurs sont donc d'accord pour dire que la composition est là, mais que l'argumentation est pour le moins inégale et que le travail critique et dialectique, et plus encore la conceptualisation, sont défailnants dans la quasi-totalité des copies, et rigoureusement inexistantes dans certaines.

Le jury ne doute pas de l'excellence des classes préparatoires, encore moins de l'excellence de la préparation assurée dans ces classes. Mais un engagement intellectuel plus soutenu de la plupart des candidats est exigé par la dissertation. À défaut de recettes ou de « trucs » – il n'y en a pas puisqu'il s'agit de méthode, le jury voudrait conclure par quelques conseils ou recommandations de bon sens, à vrai dire un rappel de leurs obligations intellectuelles, qui faciliteraient, s'ils étaient compris et suivis, non pas l'acquisition d'*habitus*, mais la conquête d'un *état d'esprit*, l'épanouissement d'une *disposition*.

Dans le cadre de leur préparation annuelle, mais aussi quand ils sont hors de la classe, du lycée, les candidats doivent impérativement continuer de lire et d'apprendre. Ils doivent surtout prendre le temps de réfléchir activement sur ce qu'ils lisent et apprennent, en cours et chez eux. Il leur faut apprendre dynamiquement, ou réapprendre à s'interroger sur les sujets qu'on leur propose, à ne rien laisser passer dans un livre qu'ils ne comprennent pas vraiment, complètement, sûrement. Ils ne doivent pas avoir peur des contradictions, des apories, des sujets qui fâchent en général. Ils doivent au contraire s'y confronter, les assumer, les vivre s'il le faut, prendre du plaisir à identifier les problèmes autant qu'à les résoudre. Et surtout, qu'ils oublient ce qui se dit ici ou là, sur le *web* et ailleurs, des objets qu'il leur est demandé de travailler ! Il leur faut absolument éviter de se contenter d'idées toutes faites, de clichés, d'opinions. Ils doivent savoir s'arrêter sur les difficultés d'un texte ou d'une situation – que font-ils d'autre quand ils rencontrent une difficulté ou un problème dans leur existence ? – et même se laisser arrêter par elles, ce qui exige de leur part attention, et chercher à les résoudre par leur propre effort intellectuel, sans aide pour commencer, ne recourant aux commentaires et aux secours extérieurs, aux béquilles du jugement que lors qu'ils n'ont pas su résoudre eux-mêmes les problèmes rencontrés. C'est à ce prix seulement que, de consommateurs passifs, obéissants, zélés parfois, de culture générale, ils deviendront des esprits assez actifs, capables de produire et de conduire une réflexion personnelle rationnelle *et* originale, instruite *et* critique, indépendante, aiguë, sur des questions qui ne sont pas de simples « sujets d'actualité », de circonstance, mais qui forment de vrais problèmes de pensée, d'existence et d'action. Une seule règle : fuir la facilité.

La moyenne du concours est élevée, oui, mais que signifie-t-elle ? Que cache-t-elle ? Un vide de pensée qu'il vaut mieux refouler, faire semblant d'ignorer ?